



ASSOCIATION DES GARDES PARTICULIERS

ET

PIÉGEURS AGRÉÉS DE L'AVEYRON

Association agréée pour la protection de l'Environnement

Siège social : Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron

Rue de Rome-Bourran-BP 711-12007 RODEZ Cédex

Site Internet : www.agppaa.fr

Monsieur Michel FRICOU, Président de l'Association

Juin 2013

Défraiement des nuisibles : 2 possibilités

Défraiement au piégeur/garde adhérent à l'A.G.P.P.A.A.

Obligatoire :

- Bilan annuel
- Demande défraiement individuelle
- Justificatif des prises (papier rose que la F.D.C. 12 vous donne quand vous portez vos queues ou pattes, avec votre nom, prénom à la place de société de chasse)

Fournir ces 3 documents en même temps (au plus tard le 30 septembre).

Ou

Défraiement à la société de chasse

Obligatoire :

- Bilan annuel
- Justificatif des prises, au nom de la société de chasse (papier rose)

Fournir ces 2 documents en même temps (au plus tard le 30 septembre).

- ➔ -Tout document envoyé après le 30 septembre ne sera pas pris en compte.
- ➔ -Marquer les ragondins sur le bilan annuel.
- ➔ -Faire (si possible) une photocopie des documents pour vous.
- ➔ -Tout envoi non conforme sera orienté vers la FDC12 qui jugera d'accorder le défraiement ou non.
 - ➔ -Tout chasseur dans l'Aveyron (*validation 12*) } touchera le défraiement s'il est adhérent à l'AGPPAA
 - ➔ -Tout jeune piégeur (*moins de 16 ans*) } et s'il piège sur des terrains de société affiliée
 - ➔ -Tout non chasseur (*aucune validation*) } à la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron.
- ➔ -Les années en retard ne seront plus payées.
- ➔ -Il ne sera pas fait de relance pour un dossier mal rempli.
- ➔ -Le non renvoi du bilan annuel (même néant) pendant 3 ans consécutifs, entraîne la suspension du piégeur pendant cinq ans par la D.D.T.
- ➔ -N'oubliez pas que vos bilans nous sont indispensables pour notre défense devant les tribunaux.
- ➔ -**Attention** : la demande de défraiement doit correspondre avec les résultats du bilan. *Bien la compléter.*

**Une permanence à la Fédération des Chasseurs sera mise en place
pour la récupération des documents, queues et pattes :**

➔ Les vendredis de 9h à 12h et 13h30 à 17h30	23 août	30 août	6 septembre	27 septembre
--	----------------	----------------	--------------------	---------------------